

VIVANTE FRATERNITÉ

Thème : Vivre les valeurs du *Memoriale Propositi* dans le contexte actuel ...

En ce mois d'octobre 2021, nous offrons comme réflexion des extraits de la 3^e contribution de l'élaboration du *Memoriale propositi*. Cette présentation préparée par Attilio Galemberti, de la Présidence du CIOFS, nous propose une comparaison de ce document et le contenu de notre Règle actuelle C'est un très intéressant texte pour le partage.

Bonne réflexion et bon partage.

Rappel: Notre rencontre mensuelle doit *favoriser la rencontre avec le Christ*. Un esprit de prière annonce une bonne rencontre, et une bonne préparation favorise une expérience commune.

RENCONTRE MENSUELLE D'OCTOBRE 2021

Ouverture de la rencontre

Les membres peuvent offrir des suggestions pour un chant. Suit la prière selon le Rituel ou une autre, choisie par la fraternité, et commence la rencontre. Il serait important que chaque membre ait une copie de la Règle.

Introduction

L'OFS, en tant qu'Ordre de l'Église, même si c'est un ordre laïc, a une Règle qui est un guide pour ses membres à vivre dans le monde d'aujourd'hui les valeurs chrétiennes à la lumière de la spiritualité franciscaine, en occupant le rôle que le Concile Vatican II a identifié pour eux.

Pour comprendre COMMENT vivre les valeurs du *Memoriale Propositi* dans le contexte actuel il convient d'analyser quelles sont ces valeurs et d'en trouver des correspondances dans la Règle actuelle qu'on le présume, les membres OFS vivent (ou cherchent à vivre) en plénitude.

Le *Memoriale Propositi* a aussi la même finalité que la Règle de 1978 et donc il s'adresse à des personnes de leur temps. On pourrait penser que ce qui est proposé dans celui-ci n'est plus actuel et n'a plus de validité pour nous, mais, s'agissant de Valeurs, celles-ci ont une valeur universelle et forment ce fond sur lequel se construit notre vie. C'est donc une expérience excitante que celle d'aller chercher les similitudes et les racines communes et de voir ce qui en a, au contraire, été changé pour rendre vivantes de telles valeurs.

Note à l'animateur ou l'animatrice

Vous pouvez offrir 2 manières de travailler ces extraits, les voici :

- a. Faire une pause après la lecture de chaque présentation d'article; ou
- b. Que les membres écrivent leurs idées sur chaque article pour un partage avant la conclusion de la présentation.

1. Retrouver les valeurs du *Memoriale Propositi*

Je laisserai à celui qui a les bases historiques pour répondre à ces questions d'une manière plus documentée et je reviendrai au thème qui vous a été proposé, celui de retrouver dans le *Memoriale Propositi* la manière de comprendre ses valeurs et comment déjà, sans le savoir, nous les vivons aujourd'hui.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que le *Memoriale Propositi* soit, ou cache, un trésor mais que ce trésor est bien dissimulé et pour le découvrir je pense qu'il est opportun d'utiliser notre Règle actuelle comme un plan à suivre.

1.1 De l'habillement

Notre plan à l'article 11 nous dit que ...les laïcs franciscains garderont une juste pondération dans la limitation et l'usage des biens temporels en simplifiant leurs exigences matérielles. Il me semble que ces mots sont une synthèse fantastique de toutes les prescriptions que le *Memoriale Propositi* fait à propos de l'habillement : ...*ils se vêtiront d'un habit humble, non coloré ... ; de capes et non ouvertes ... ; les sœurs vêtiront des capes et des tuniques du même prix et de la même qualité d'humilité ...*

Le but à rejoindre est le même : que les Franciscains séculiers vivent une juste relation avec les biens terrestres mais, alors que pour nous on part du fond (ils cherchent la parole) pour arriver à la forme, pour nos frères et nos sœurs d'il y a 800 ans ils partaient de la forme pour arriver au fond.

Sans doute ce qui nous est proposé aujourd'hui demande une maturité notable et une vérification continue. Jugée avec nos yeux, cette modalité est sans doute plus fascinante mais aussi beaucoup, beaucoup plus difficile à cause de la facilité avec laquelle nous tendons à justifier nos manquements et nos « légèretés ».

1.2 De l'abstinence et du jeûne

Les articles de 6 à 11 du *Memoriale Propositi* affrontent ces thèmes et ils le font de manière très détaillée, alors que notre Règle les traite de façon vague dans l'article 7, et qui sont repris dans les Constitutions Générales dans l'Art.13.3. Surtout sur ces deux points les différences avec notre monde actuel sont notables et l'Article des Constitutions à peine mentionné se limite à dire que *les pratiques de pénitence, comme l'abstinence et le jeûne, de tradition chez les pénitents franciscains, doivent être connues, appréciées et vécues selon les indications de l'Église.*

1.3 De la manière de prier

La prière personnelle, sous les différentes formes que le *Memoriale Propositi* spécifie là aussi de façon très détaillée, doit remplir la journée des pénitents. Notre Règle à l'article 8 va au cœur de ce thème : ils feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur existence et de leur agir. Là est le terrain sur lequel agir et pour le rendre fécond voilà ce qui nous est dit : *ils participeront à la vie sacramentelle de l'Église, surtout à l'eucharistie, ils s'associeront aussi à la prière liturgique dans l'une des formes proposées par l'Église elle-même, en revivant ainsi les mystères de la vie du Christ.*

De façon différente, selon les temps et la culture (800 ans nous séparent) les mêmes choses sont dites.

1.4 Des sacrements et autres sujets

Je pense qu'en ce qui concerne la Confession et la Communion, c'est là où le changement apparaît le plus évident (de la Confession trois fois par an et la Communion à Noël, Pâques et Pentecôte). Aujourd'hui, du moins pour la Communion, la chose a changé radicalement, alors que pour la Confession nous savons que ce sacrement est considéré comme étant en crise, à son sujet une profonde réflexion aussi bien personnelle que fraternelle est nécessaire.

Le *Memoriale Propositi* affirme : *ils ne prendront contre personne des armes offensives et ne les porteront pas sur eux*. Cela est sûrement une grande valeur qui, pour être mis en pratique demande une grande force aussi bien spirituelle que de volonté, et aussi parce que porter des armes était une chose normale.

Notre forme de vie n'est pas autant spécifique, mais dans divers articles il apparaît comment le modèle de la non-violence est la voie à suivre et aujourd'hui aussi, pour vivre ce choix, une grande force spirituelle et de volonté est nécessaire (Art. 11 -13 -15). Dans les Constitutions Générales aussi, à l'Art. 23.2, le thème de ne pas porter d'armes est repris en termes modernes de l'affirmation : *ils apprécient le choix de ceux qui, par objection de conscience, refusent de « porter les armes*.

1.5 De la Messe et de la réunion mensuelle

Dans ces articles nous retrouvons fidèlement ce qui nous est demandé à nous aussi, aujourd'hui.

La messe mensuelle, la rencontre de fraternité, sont des valeurs que nous vivons nous aussi, et leur manque en raison du COVID a très fortement marqué la vie de nos fraternités. Le succédané des Vidéo-conférences ou des Webinaires de formation n'ont sans aucun doute la même approche ni le même impact mais, s'il n'y a rien d'autre, cela nous a aidé à ne pas perdre le contact y compris visuel.

De là naît une considération que je propose tout d'abord à moi-même. Cette célébration me fait découvrir que le *Memoriale Propositi* n'est pas un manuscrit qui, après l'anniversaire, doit être à nouveau enfermé dans une étagère et y être oublié jusqu'au prochain centenaire, mais un document vivant qui nous, qui m'est encore utile pour me donner des normes qui aident concrètement à vivre les valeurs que la Règle propose. D'ailleurs il a été le guide et l'inspirateur de tant de nos frères et sœurs.

Par contre ce qui peut nous frapper aujourd'hui c'est le fait que la figure de l'Assistant Spirituel n'est pas encore définie : *selon les circonstances, il leur sera possible qu'ils aient un religieux instruit dans la parole de Dieu qui les admoneste et les exhorte...*

1.6 De la visite aux malades et de la sépulture des défunts

Là aussi le *Memoriale Propositi* est très spécifique et détaillé, mais la valeur de ces œuvres de miséricorde corporelle est bien vive même dans les fraternités d'aujourd'hui et la seconde partie de l'Art. 19 nous motive à vivre ces œuvres *insérés dans la Résurrection du Christ*.

A partir de l'article 26 jusqu'à la fin du document, en plus d'aborder le thème de la paix entre les frères de la fraternité ou des disputes avec l'autorité civile, que nous retrouvons traités non directement dans certains articles de l'actuelle forme de vie, on aborde le thème de la vie en Fraternité et des charges et les affinités avec la troisième partie de la Règle sont multiples.

2. Qu'y manque-t-il?

Ce qui est peut-être le plus frappant, c'est que dans le *Memoriale Propositi* le mouvement des Pénitents n'a aucun lien ni connexion avec les autres réalités franciscaines du temps et donc, à des Séculiers de notre temps, cela ressemble à un manque par rapport à la façon dont nous vivons le rapport avec les autres réalités franciscaines que la Règle actuelle nous demande et confirme dans les trois premiers Articles, en insérant de plein droit l'OFS dans l'Église et dans la Famille Franciscaine (sous la conduite d'une Règle approuvée par le Pape).

Une seconde chose qui nous manque dans le *Memoriale Propositi*, mais je crois que c'est ainsi parce que nous vivons notre vocation après un événement fondamental qui a été le Concile Vatican II, c'est celle de ne pas avoir de références directes à l'Évangile, alors que l'Art.4 de la Règle actuelle est fortement explicite : la Règle et la vie est d'observer l'Évangile. Mais probablement pour nos frères et sœurs d'il y a 800 ans cette invitation était évidente.

Conclusion

Pour conclure, comme nous l'avons déjà rappelé, quand cet anniversaire sera passé, n'oublions pas ce trésor, mais utilisons-le comme une aide concrète pour continuer le chemin de notre Ordre et, pourquoi pas, à nous faire aider de certaines des prescriptions qui y sont reprises pour vivre en plénitude la forme de vie qui est notre habit spirituel. Je crois que je suivrai ce conseil que je suis en train de me donner

Réflexion biblique

Lire les textes du dimanche ou celui du jour ou du jour qui précède ou qui suit la rencontre.

Prendre un moment de réflexion; souligner les mots ou phrases inspirantes ...

Partager ses réflexions sur l'évangile : a) Comment il s'intègre dans nos vies?

Objectif-Vie

En ce mois d'octobre 2021, lors de nos rencontres mensuelles continuons encore de prier pour les médecins, le personnel infirmier et toutes les personnes qui restent en tenue de service.

Ayons une prière particulière pour nos membres et nos familles qui ont souffert durant la pandémie. Que Dieu leur accorde santé et force. Que leur dévouement nous inspire de la reconnaissance. Ne craignons pas de leur exprimer notre appui et notre gratitude.

À la maison

Prendre un moment pour relire les articles présentés dans la copie de notre Règle.